



25 septembre 2020

Valeurs cibles stratégiques applicables à la gestion du personnel de l'administration fédérale pour la période 2020–2023

Valeurs cibles

Les valeurs cibles définies par le Conseil fédéral fixent la proportion que doit atteindre une catégorie de personnel donnée par rapport à l'effectif total déterminant. Fondées sur des valeurs empiriques, les fourchettes indiquent le niveau visé en pourcentage. Les valeurs cibles actuelles (période 2016–2019) figurent entre parenthèses.

Proportion des postes de formation et d'insertion professionnelle dans l'effectif total:

- Apprentis: 4,0 % - 5,0 % (4,0 % - 5,0 %)
- Stagiaires des hautes écoles: 2,0 % - 2,5 % (1,2 % - 1,8 %)
- Personnes handicapées: 1,5 % - 2,5 % (1,0 % - 2,0 %)

Catégories de personnes en fonction de leur représentation au sein de la population suisse:

Répartition selon le sexe:

- Femmes: 46,0 % - 50,0 % (44,0 % - 48,0 %)
- Hommes: 50,0 % - 54,0 % (52,0 % - 56,0 %)

Répartition selon le sexe dans le domaine de la défense:

- Femmes: 16,0 % - 18,0 % (12,5 % - 13,5 %)
- Hommes: 82,0 % - 84,0 % (86,5 % - 87,5 %)

Répartition selon le sexe au sein du Corps des gardes-frontière:

- Femmes: 16,0 % - 18,0 % (12,5 % - 13,5 %)
- Hommes: 82,0 % - 84,0 % (86,5 % - 87,5 %)

Femmes dans les classes de salaire supérieures:

- Classes 24 à 29: 36,0 % - 43,0 % (33,0 % - 40,0 %)
- Classes 30 à 38: 27,0 % - 32,0 % (20,0 % - 25,0 %)

Représentation des communautés linguistiques en vertu de l'ordonnance sur les langues (ces valeurs cibles s'appliquent jusqu'à nouvel ordre):

- Allemand: 68,5 % - 70,5 %
- Français: 21,5 % - 23,5 %
- Italien: 6,5 % - 8,5 %
- Romanche: 0,5 % - 1,0 %